



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nref : sgal/CH

Paris, le 1^{er} juin 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Président du Sport Scolaire
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Nous revenons vers vous concernant notre demande d'audience relative à la reprise de l'éducation physique et sportive à la rentrée 2021 dans les établissements scolaires.

En effet, même si nous ne savons pas encore aujourd'hui quelle sera la situation sanitaire en septembre, nous pensons que plusieurs scénarii devraient être envisagés. Vous n'êtes pas sans savoir que notre discipline et le sport scolaire ont été fortement impactés par la crise sanitaire entre interdiction de certaines APSA, fermeture des installations sportives couvertes, obligation d'une distanciation de 2 mètres entre les élèves, protocoles spécifiques dans les piscines, rencontres inter-établissements proscrites. L'EPS, pourtant estimée encore plus primordiale en cette période de crise sanitaire, a été malmenée. Il nous semble qu'élèves comme enseignant-es ont pâti d'un manque d'anticipation et de concertation.

Il nous paraît essentiel que la rentrée soit envisagée de manière plus sereine, avec un protocole EPS et sport scolaire (AS et organisations UNSS) connu bien avant la rentrée avec des orientations claires. Celles-ci doivent permettre aux enseignant-es d'EPS, qui sont confronté-es aux programmations d'APSA et aux réservations d'installations dans le courant du mois de juin de pouvoir le réaliser de manière sereine.

Plusieurs questions doivent être étudiées :

-Suite aux reprogrammations multiples de cette année, à l'absence d'enseignement de certaines APSA durant les deux dernières années, nous demandons à ce que les contraintes de programmation par champ d'apprentissages soient levées pour les années à venir. Cela doit permettre aux enseignant-es de mieux cibler les apprentissages des élèves en fonction de leur vécu pendant la crise sanitaire. Cette mesure permettrait aussi d'éviter des changements de programmation impromptus, dus à l'évolution de la crise, et assurerait une continuité des apprentissages essentiels dans la prise de repères pour les élèves.

-Concernant l'enseignement de la natation, le SNEP FSU s'est exprimé à plusieurs reprises. Le savoir nager est une des priorités dans l'enseignement de l'EPS. Voici deux ans que cet enseignement est quasi à l'arrêt, des générations d'élèves n'ont pas appris à nager alors que les enjeux en termes de santé sont importants et que son utilité publique n'est plus à démontrer. Des mesures importantes doivent être prises afin que tous les élèves ayant été privés d'apprentissage de la natation et qui ne savent pas nager, puissent bénéficier d'heures de soutien. Des moyens supplémentaires doivent être débloqués pour permettre ce rattrapage.

Le SNEP FSU continue de revendiquer une pratique en jauge allégée dans les installations sportives couvertes, si les contraintes protocolaires sont prolongées, afin de pouvoir respecter au mieux les règles de distanciation imposées, et de permettre la continuité de notre enseignement.

Nous souhaitons par ailleurs connaître les critères qui permettront un retour à la normale dans l'enseignement des APSA.

Nous sommes très inquiets sur l'avenir des associations sportives et de celui de l'UNSS. Les associations sportives ont grandement souffert du contexte sanitaire et le nombre de pratiquant-es risque d'être en forte diminution à la rentrée prochaine. Certaines AS, déjà en difficulté, vont devoir être aidées.

La référence aux groupes constitués dans les « repères pour l'EPS » a souffert d'interprétations diverses dans les AS et d'un établissement à l'autre. Les directives nationales de l'UNSS lors de cette crise sanitaire ont manqué de précision. Seuls certains territoires ont réussi à organiser des événements, mais de moindre envergure alors que la rencontre est au cœur de l'activité de l'UNSS et de la motivation des élèves. Pour enrayer la baisse très sensible de licencié-es (moins 38% en 2020-2021), il est nécessaire que l'UNSS clarifie ses scénarii et qu'ils soient précisés dans les repères EPS de rentrée et chaque fois que nécessaire en cas d'édition successive.

Nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre profond attachement au service public d'Éducation.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général



Coralie BENECH
Secrétaire Nationale